



Sauveteurs Secouristes
du Pays Viennois

Sauveteurs Secouristes du Pays Viennois

Association loi 1901
195 ZA LE REMOULON 38780 PONT EVEQUE

Affiliée à la

Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme

Association de Protection Civile – fondé en 1899 par Raymond Pitet – reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2

P.S.E.2

Objectif de la formation:

L'équipier secouriste doit être capable de s'intégrer au sein d'une équipe de secours pour prendre en charge sur les plans techniques et humains une victime d'un accident ou d'une détresse vitale afin de la mettre dans les meilleures conditions possibles pour une éventuelle prise en charge médicale ultérieure. A ce titre il doit aussi savoir dialoguer avec les équipes médicales qui seront appelées à prendre le relais et le cas échéant à s'intégrer à leur action.

Objectif pédagogique :

Définir les conduites à tenir et les techniques de premiers secours à effectuer en équipe, ainsi que la connaissance des différents schémas généraux de l'action de secours à appliquer lors des opérations. Cette définition des techniques de premiers secours est basée sur une approche scientifique et la prise en compte des recommandations des sociétés savantes françaises, européennes et mondiales.

L'objectif pédagogique sert à construire et conduire l'action de formation, et à évaluer les capacités acquises.

Moyens pédagogiques et encadrement :

Cette unité d'enseignement « PSE2 », ne peut être dispensée que par des formateurs titulaires de l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 (PAE1). La durée de la formation est de 35H.

Au sens légal, les actions de formation se déroulent conformément à un programme. Celui-ci est établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant d'en suivre l'exécution et d'en apprécier les résultats.

Il existe trois types d'activités pédagogiques :

- activité de découverte : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- Activité de démonstration : le formateur ou un autre émetteur (vidéo...) transmet un savoir.
- Activité d'application : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Les moyens pédagogiques correspondent à tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concert, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation, défibrillateur de formation.....

Association loi 1901/Affiliée à la
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927
Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-53-A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du
16/07/2021 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du préfet de région Rhône alpes

Moyens de suivis :

- Feuille d'émargement signée par les stagiaires, le matin et l'après-midi.
- Evaluation formative : elle a pour objet d'informer l'apprenant du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Modalités d'évaluation :

L'évaluation de certification a pour objet, à la suite d'un contrôle continu, de faire le point sur les acquis afin de sanctionner le niveau de qualification, en vue de certifier une compétence et de délivrer à l'intéressé un certificat de compétences. A cela vient s'ajouter un entretien particulier avec l'apprenant.

Contenu de la formation :

- L'équipier secouriste :
 - * Rôle et responsabilité de l'équipier secouriste
 - * Equipement nécessaire à une mission de secours
- Hygiène et asepsie :
 - * Principe de transmission et de précaution
 - * Accident d'exposition au sang
 - * Les différents types de déchets
 - * Techniques de nettoyage et de désinfection
- Les bilans :
 - * Le bilan circonstanciel
 - * Le bilan d'urgence vital
 - * Le bilan complémentaire
 - * Transmettre le bilan
- Les atteintes liées aux circonstances
 - * Victime d'une morsure ou d'une piqûre
 - * Victime d'un accident électrique
 - * Victime d'une intoxication
 - * Victime d'un effet de souffle (blast)
 - * Victime d'une compression prolongée des muscles
 - * Victime d'une exposition prolongée à la chaleur
 - * Victime d'un accident dû au froid
 - * Victime d'une pendaison
 - * Cas concret de synthèse

Association loi 1901/Affiliée à la
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927
Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-53-A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du
16/07/2021 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du préfet de région Rhône alpes

- Les affections spécifiques
 - * Malade qui présente une crise convulsive
 - * Diabétique qui présente un malaise
 - * Personne qui présente une crise d'asthme
 - * Personne victime d'une réaction allergique
 - * Femme enceinte
 - * Cas concret de synthèse
- Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
 - * Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
 - * Conduites à tenir particulières
- Les pansements et les bandages
 - * Les principes généraux
 - * Les pansements prêts à l'emploi
 - * Le pansement à l'aide d'un bandage
 - * Lot « membre arraché ou sectionné »
- Les immobilisations
 - * Les principes généraux
 - * Immobilisation du rachis cervical
 - * Immobilisation de la colonne vertébrale
 - * Immobilisation de membres
- Les relevages
 - * Les principes généraux de manutention
 - * Les moyens de relevage d'une victime
 - * Installation d'une victime sur un moyen de transport
 - * Installation d'une victime suspecte d'un traumatisme de la colonne vertébrale.
 - * Relevage d'une victime en position particulière
- Les brancardages et le transport
 - * Les règles de base du brancardage et la surveillance d'une victime
 - * Brancardage d'une victime en terrain plat
 - * Franchissement d'obstacles
 - * Chargement d'une victime dans un véhicule de secours
 - * Transport d'une victime sur une chaise

Association loi 1901/Affiliée à la
 Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -
 Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927
 Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-53-A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du
 16/07/2021 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du préfet de région Rhône alpes

- Les situations avec de multiples victimes
 - * Les causes et les conséquences d'une SMV
 - * Rôle de la première équipe
 - * Le repérage de multiples victimes
 - * Le plan de secours particulier
- Synthèse
 - * Cas concret de synthèse
- Evaluation
 - * Evaluation formative
 - * Evaluation sommative
 - * Evaluation de certification, proclamation des résultats.
 - * Evaluation de la formation.

Association loi 1901/Affiliée à la
Fédération Française de Sauvetage et Secourisme -
Courriel : sspaysviennois@orange.fr

Association de Protection Civile – Reconnue d'utilité publique par décret du 25 février 1927
Siret n°: 418 565 974 00015 - Code APE 9499Z -Agrément n° 38-2021-53-A/ Arrêté Préfectoral n° 38-2021-07-16-00005 du
16/07/2021 – Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 82380543438 auprès du préfet de région Rhône alpes